

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Financement d'appareils
auditifs par le Fonds pour
l'Insertion des Personnes
Handicapées dans la
Fonction Publique
(FIPHFP).**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamilia MALLIARD, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

L'article 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2009 a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Le FIPHFP finance des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, notamment via la e-plateforme, ouverte à l'ensemble des employeurs publics dès lors qu'ils n'ont pas contractualisé de convention.

Ainsi, il prend en charge les prothèses, hors prothèses dentaires, dans la limite du montant restant à charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires ainsi qu'après intervention de la prestation de compensation du handicap (PCH attribuée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Cependant, ladite prise en charge ne peut s'effectuer qu'après fourniture par la collectivité des pièces justificatives suivantes :

- Le statut de l'agent (justifiant du rattachement à la collectivité),
- La préconisation du médecin de prévention (antérieure à la date de facture),
- Un justificatif d'éligibilité (bénéficiaire des articles 2 et 3 du décret n°2006-501 modifié),
- Un devis ou l'offre retenue,
- Une copie des factures détaillées acquittées ou mandatées,
- Les justificatifs des remboursements sécurité sociale, mutuelle, PCH,
- Le RIB de la collectivité.

La prise en charge de prothèses auditives constituant une prestation d'action sociale à caractère pécuniaire, une décision de l'autorité territoriale précisant le nom du bénéficiaire sera établie et transmise à la Trésorerie Principale Municipale.

Ladite prise en charge pourra s'effectuer au bénéfice des catégories de personnel figurant en annexe du présent rapport.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les demandes de financement d'appareils auditifs effectuées sur la e-plateforme du FIPHFP dans les conditions mentionnées au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités afférentes, notamment la signature des décisions nominatives de prise en charge des prothèses.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51420-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Liste des agents éligibles

Statut de l'agent	Qualité du bénéficiaire	Aide Mobilisable
Fonctionnaire Stagiaire de la fonction publique	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
	Inapte et/ou en cours de reclassement	OUI
	Apte avec restriction	NON
	Disponibilité d'office pour raison de santé	NON
Agent en CDI	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
	Inapte et/ou en cours de reclassement	OUI
	Apte avec restriction	NON
Agent en CDD (+1 an)	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
	Inapte et/ou en cours de reclassement	OUI
	Apte avec restriction	NON
Agent en CDD (-1 an)	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
	Inapte et/ou en cours de reclassement	OUI
	Apte avec restriction	NON
Apprenti	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
Contrats aidés (CUI-CAE- PEC)	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
Emploi d'avenir	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
Pacte	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
Stagiaire	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI
Service civique	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	OUI